

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis n° 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du Centre sportif "En Bord" et de la rénovation de la buvette du FC Gland

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

Jacques Carpentier, 1^{er} membre et rapporteur
José Da Silva Pinheiro
Cyril Gallay
Myriam Grandjean
Olivier Moulin
Jean Egger
Michel Girardet
Martial Cosandier
Jean-Daniel Grandjean

s'est réunie le mardi 14 mai 2013, à 19h00, à la buvette du FC Gland. La Municipalité était représentée par Messieurs Thierry Genoud et Daniel Collaud, ainsi que M. Sébastien Thillier, du Bureau technique de la commune. Nous les remercions pour leur présence, les informations et les réponses apportées à nos questions.

Tout d'abord, il faut préciser que le club est formé de 750 membres environ, représentant plus de 1300 entraînements, 350 matches durant la saison qui s'échelonnent en général entre fin janvier à début décembre.

Tour du propriétaire

En compagnie des trois personnes précitées, nous faisons le tour des locaux et nous pouvons nous apercevoir qu'une partie des vestiaires sont en piteux état. En effet, les faux plafonds sont pourris en raison d'un fort taux d'humidité, la ventilation inexistante et des traces de moisissures sont visibles à certains endroits. Si au départ certains conseillers étaient réticents, il faut se rendre à l'évidence que ces travaux sont obligatoires.

Quant à la buvette, datant de 1983, il faut reconnaître qu'elle est vieillotte et irrationnelle. En outre, l'isolation des baies vitrées est inexistante source d'une consommation énergétique importante. De nouveau, les travaux demandés pour la réfection sont également nécessaires.

Quant aux équipements, ils sont également d'une ancienne génération et leur remplacement ne sera pas un luxe.

Financement

Le montant de 1'322'400 Fr. n'est pas définitif. Il s'agit d'une estimation. En effet, les soumissions n'ont pas été faites, et il est très probable que des subsides viennent diminuer la facture finale, provenant notamment du Fond Vaudois du Sport et du canton pour l'assainissement des bâtiments.

La municipalité prévoit également de prélever 350'000 Fr. dans le fond d'amélioration énergétique.

Concernant l'amortissement, le taux d'intérêt de 2.5 % sera probablement inférieur.

Quant aux frais de conciergerie, ils sont pris en charge en partie par le club, à raison de 7'200 Fr. par an.

Questions et réponses

Question de M. Regazzoni, lors du dernier conseil :
Ne vaudrait-il pas reconstruire les vestiaires ?

Réponse de la municipalité :
Non, cela coûterait près de 3 millions et la base des locaux est bonne.

Question de Mme Villaine et des membres de la commission :
Es-ce que la buvette pourrait être utilisée par Monsieur tout le monde, comme le refuge.

Réponse de la municipalité :
Cela n'est pas possible. En effet, la buvette est occupée à 90 % par le FC Gland. De plus, elle est tenue par des bénévoles du club.
En revanche, quand la buvette est en service, il est à noter que les personnes étrangères au club sont tout à fait bienvenues.

Question de la commission :
A combien évaluez-vous l'économie d'énergie avec ces travaux ?

Réponse de la municipalité :
entre 40 et 50 % de la facture énergétique, qui se monte à 15'000.- par an.
La pérennité des travaux est estimée à 25 ans.

Vœux de la commission

Plusieurs vœux sont sortis du débat.

- Une étude de thermographie pourrait être faite avant les travaux, du fait que les nouveaux vestiaires (construit en 2009) sont de la nouvelle génération.

- Un meilleur entretien devrait être réalisé pour éviter un délabrement des locaux, comme nous avons pu le constater lors du tour du propriétaire.
- Une réduction des frais d'architecte, jugés trop élevés pour le travail à faire devrait être formulée.
- Il faut vérifier les chiffres de consommation énergétique, qui pourraient laisser croire que les panneaux solaires ne fonctionnent pas correctement. Ce point est à éclaircir.
- Vérifier les possibilités de financement par le fonds du sport et par le canton
- La cuisine paraît surdimensionnée. Vérifier les prix et la conception.

Remarques

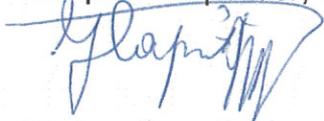
Il est à relever que la municipalité et le bureau technique devaient envoyer divers documents, ce qui n'a malheureusement pas été fait.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission à la majorité des membres vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter le préavis n° 44, soit :

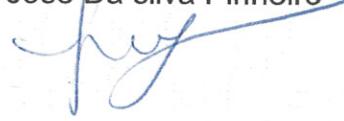
1. D'accorder le crédit de 1'322'000 Fr. et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 1'322'000 Fr. et à prélever la somme de 350'000 Fr. dans le fonds amélioration énergétique

Jacques Carpentier, 1^{er} membre et rapporteur



Myriam Grandjean

José Da Silva Pinheiro



Jean-Daniel Grandjean

Olivier Moulin

Jean Egger

Michel Girardet

Martial Cosandier

